

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
projet tutoré	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
validation des acquis ⁴	
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €
rapport d'expérience (stage)	152 €

¹ tarifs révisables annuellement après approbation du CA
² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4
³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional
⁴ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion
 18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
 Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
 du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis
 Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36
 18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
 tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
 permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît
 Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
 1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT
 permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions : **31 octobre 2011**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.
 Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

- ◇ par téléphone au 0262.42.28.37
- ◇ par mail à info@cnam.re
- ◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam
 Institut national des techniques
 économiques et comptables



LICENCE PROFESSIONNELLE

LP056 - code NSF : 314

Management des organisations, Métiers de la comptabilité et de la gestion spécialité Gestion de la paie et du social (600 heures)

Diplôme national Bac + 3 avec **60 crédits ECTS**

Diplôme enregistré de droit au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 27 juillet 2010. Habilitation pour 5 ans.



Métiers de la comptabilité

spécialité Gestion de la paie et du social

Devenir opérationnel en maîtrisant les réglementations en droit du travail et en droit social ainsi que les règles de la comptabilité des charges de personnel.

Calendrier¹

Date limite d'inscription : **31 octobre 2011**

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
 (réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- Interruption des cours : du 19 décembre 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- Reprise des cours : 9 janvier 2012
- Arrêt des cours : 10 février 2012

2nd semestre

- Enseignements : du 27 février au 29 juin 2012

Examens

- Examens blancs : 1er trimestre 2012
- Révisions : du 2 au 6 juillet 2012 inclus
- Examens 1^{ère} session : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- Examens 2^{ème} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

- Disposer de bonnes connaissances en droit du travail et droit social,
- Analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs impacts sur la gestion de la paie,
- Développer le sens de la veille sociale, juridique et économique,
- Etre un interlocuteur reconnu en matière de législation sociale et assurer les relations avec les organismes sociaux et fiscaux,
- Etre capable d'établir et de gérer les éléments de la paie, acquérir les compétences indispensables pour le traitement des charges sociales et fiscales,
- Etre former aux nouvelles techniques de l'informatique et de la communication et aux principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines,
- Connaître la diversité des contrats de travail, leurs spécificités,
- Maîtriser la comptabilité des charges de personnel,
- Etre en mesure de pouvoir éclairer les décideurs sur les difficultés concernant la paie,
- Savoir présenter un tableau de bord du social.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un BTS CGO (comptabilité et gestion des organisations),
- OU être titulaire d'un DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations) option finance et comptabilité,
- OU être titulaire du DCG (diplôme de comptabilité et de gestion de l'Etat) et/ou du DGC (diplôme de gestion et de comptabilité de l'Intec),
- OU avoir validé une L2 (120 crédits ECTS) en AES (administration économique et sociale), en gestion, en sciences économiques ou en droit privé sous réserve d'éventuels pré-requis fixés par la direction nationale,
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	🌙 🔧	👁	@	📄 📁	💬
Cadre économique et managérial des RH - Economie du travail et théorie des RH - Organisation et gestion des ressources humaines - Evolution de la masse salariale, tableau de bord - Méthodologie de projet et de rapport professionnel	US1316	9	cours	🌙	👁		📄	
Environnement juridique et comptable - Droit du travail individuel - Droit du travail collectif - Droit de la protection sociale - Comptabilité et fiscalité de la paie / Comptabilité approfondie des charges de personnel - Comptabilité et fiscalité de la paie / Révision comptable	US1317	9	cours	🌙	👁		📄	
Systèmes d'information et de gestion de la paie - La paie dans le système d'information de l'organisation - Les progiciels de paie - La paie, les éléments complémentaires de rémunération - Les paies spécifiques - Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires	US1318	12	cours	🌙	👁		📄	
Anglais appliqué aux affaires et aux RH ¹ spécificités propres à la spécialité de la licence professionnelle « Gestion de la paie et du social » : - Vocabulaire spécifique - Discussion sur les points d'actualité - Fiscalité et systèmes de sécurité sociale à l'étranger	US1320	5	cours	🌙	👁		📄	
Projet tutoré ²	UA131T	15	mémoire				📄 📁	💬
Rapport d'expérience (stage ou activité professionnelle) ³	UA131U	10	rapport				📄 📁	💬

🌙 : cours du soir en présentiel - 🔧 : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme *Plei@d* - 📄 : examen (épreuve sur table) - 📁 : examen (dossier à rendre) - 💬 : examen (présentation orale)

La licence professionnelle *Gestion de la paie et du social* se compose d'enseignements disciplinaires correspondant aux épreuves de « Droit social », « Introduction à la comptabilité », « Systèmes d'information de gestion » du Diplôme d'Etat de comptabilité et de gestion (DCG). A ce titre, elle a vocation à donner une dispense de ces trois épreuves, dispense pouvant se cumuler avec celles obtenues par les diplômés au titre d'autres diplômes (exemple : BTS, DUT, etc.).

¹ L'enseignement d'**anglais appliqué aux affaires et aux RH**, indispensable à une bonne insertion professionnelle permet de dispenser les lauréats de l'épreuve correspondante du DCG.

² Le **projet tutoré** conduit à la rédaction d'un mémoire faisant l'objet d'une soutenance. La rédaction d'un mémoire suppose un encadrement portant sur le sujet lui-même mais également sur la méthodologie. Ce dernier doit être commun avec celui portant sur la rédaction du rapport de stage (voir ci-après).

³ **Stage** dans un cabinet d'expertise comptable ou dans le service paie d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Un rapport présentant le stage et développant un sujet directement en lien avec la ou les missions effectuées devra être préparé et soutenu devant un jury d'enseignants et de professionnels. Le projet tutoré et le stage conduisent à une dispense de l'épreuve de « Relations professionnelles » du DCG. **Si le candidat justifie d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle dans le domaine et dans l'année de formation, il pourra rédiger un rapport d'activité.**

Débouchés

Secteurs d'activité

- Entreprises employant du personnel quelle que soit leur activité
- Cabinets d'expertise comptable

Types d'emplois accessibles

- Responsable paie et gestion du social
- Gestionnaire de la paie et du temps de travail
- Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable
- Assistant ressources humaines

Codes des fiches ROME les plus proches

M1203 : Comptabilité ;
M1206 : Management de groupe ou de service comptable ;
M1503 : Management des Ressources humaines.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance). L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier, disponible auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION est à remplir en début d'année universitaire. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant. Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF. >> **En savoir plus, <http://intec.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- une formation professionnelle sur un an pour être de suite opérationnel ;
- une formation reconnue inscrite au RNCP ;
- dispenses accordées aux épreuves n°3, 8, 9, 12 et 13 du DCG de l'Etat pour les titulaires de la licence ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- un accès possible à la formation par la validation des acquis ;
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de : **Alain BURLAUD**,

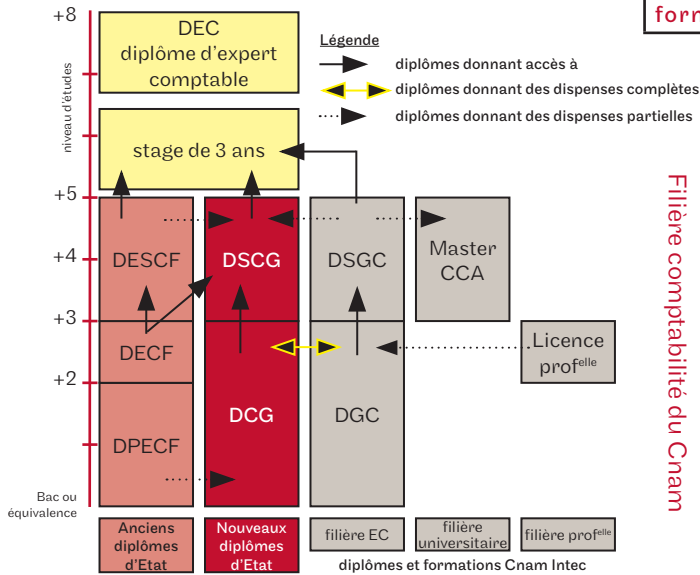
Directeur Général de l'Intec, Institut national des techniques économiques et comptables
Pascal CHARPENTIER,
Directeur des études à l'Intec

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Françoise DUBRULLE,
Responsable pédagogique

ENSEIGNANTS

Christian DAVE,
Docteur en Sciences économiques
Serge FARNOCCIA,
Docteur en droit
Marie-Thérèse MAITRE ESCRIBA,
Consultante en gestion
Joseph PAYET,
Professeur d'Université en Anglais
Anna COME,
Traductrice et correspondante Cambridge OI



Déroulement de la formation

Les cours se déroulent en présentiel du lundi au vendredi de 17h à 21h (🌙). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de 15 séances de regroupement de 1h20 à raison d'une séance tous les quinze jours par unité d'enseignement. La présence aux regroupements est **obligatoire** sauf absences justifiées auprès du service de la scolarité. Au-delà de 3 absences non justifiées, l'élève ne sera pas autorisé à se présenter aux examens de fin d'année. Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine.

Les cours se déroulent au centre régional du Port :
18, rue Claude Chappe - ZAC 2000

Les séances de regroupement et les supports de cours seront accessibles sur la plateforme de télé-enseignement du Cnam *Plei@d*. **Attention, l'accès et la consultation en ligne sur Plei@d des vidéos et des supports de cours ne vous dispense en aucune manière de la présence obligatoire aux regroupements.** Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin du second semestre.

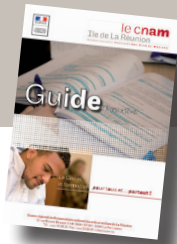
Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (examen oral 💬, examen écrit 📄 terminal ou en contrôle continu, ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre 📁) - voir tableau ci-contre.

Cas particulier

Les modules de droit social et d'anglais font l'objet d'un contrôle continu et d'un examen national. Un examen blanc est prévu au cours du 1er trimestre 2012 pour préparer les candidats à l'épreuve nationale. La note finale comptera pour 50% de contrôle continu et 50% d'examen national.

Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors droit social, anglais, projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée vous est acquise à vie ! Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE de la **licence professionnelle Management des organisations, Métiers de la comptabilité et de la gestion spécialité Gestion de la paie et du social**, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque unité d'enseignement ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 au projet tutoré ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 au rapport d'expérience professionnelle.